



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-127

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2026-127

**Subvention de fonctionnement en faveur de l'association WoodRise Vallée - Décision
- Autorisation**

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du contexte général

Issu d'une dynamique soutenue par Bordeaux Métropole et Euratlantique depuis 2014 en faveur de la décarbonation du BTP et de la construction bois, le projet WoodRise vallée répond à un besoin exprimé par les acteurs de la construction bois : poursuivre la structuration de leur écosystème, en lui permettant de se regrouper, de s'animer et d'accélérer son développement, avec une attention particulière pour les artisans.

Servant à la fois les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, de la Feuille de route du développement économique de Bordeaux Métropole, et de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc Rive droite, le projet WoodRise vallée s'implante sur le secteur de la Blancherie à Artigues, sur un foncier de 6 hectares à bâtir et 4500 m² bâties appartenant à Bordeaux Métropole qui en conserve la pleine gestion.

Outre l'aspect foncier et immobilier, l'enjeu du projet est de garantir sa cohérence thématique sur la durée, et son ambition de démonstrateur d'innovation. Pour cela le projet a été structuré grâce à la création de l'association « WoodRise vallée ».

Objet de l'association

Co-fondée par Bordeaux Métropole, la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, l'établissement public d'aménagement Euratlantique, l'institut technologique FCBA, et Odeys, le cluster régional Nouvelle Aquitaine construction et aménagement durables, l'association travaille sur trois axes principaux : la production, la formation et la recherche-développement.

Pour cela elle anime l'écosystème de la filière forêt-bois, créant les conditions d'échange, de partage et de diffusion des connaissances et d'expériences dans l'objectif de promouvoir la filière de la construction Bas Carbone et favoriser les innovations. Elle gèrera les services mutualisés et les espaces dédiés aux entreprises implantées sur le site (conciergerie...), répondra à des appels à projets et aidera ses membres à répondre à des appels à projets, préparera les décisions de Bordeaux Métropole, en émettant un avis consultatif sur le développement d'outils permettant l'exécution du projet de la « WoodRise Vallée », et sur le choix des acteurs économiques candidats à une implantation sur le site.

Développement de l'association et de l'écosystème de la construction bois

L'association WoodRise vallée (fondée en février 2025) voit rapidement ses adhérents augmenter (23 à ce jour). Des entreprises (bureau d'études, interprofessions de la filière, Pôle de compétitivité, start-up, artisans, organismes de formation). La dimension territoriale élargie se confirme avec l'adhésion de la Communauté de Communes de la Médulienne, et des relations étroites nouées avec la Communauté d'Agglomération du Bassin nord, avec des entités régionales (La Rochelle, Langon, Egletons, St-Geours de Maremne) mais aussi nationales (Union des Industriels de la Construction Bois, Union des Métiers du boisj , association Hors-site...). L'écosystème de la construction bois se cristallise et se renforce.

Installations sur le site

L'Interprofessions de la filière foret – bois - ameublement, FIBOIS Nouvelle Aquitaine, représentant 379 entreprises, 8500 salariés et 2,3 Milliards d'euros de CA. Le Pôle de compétitivité national Xylofutur, l'association Woodrise Vallée, la start-up Créart et le bureau d'études Frameworks se sont déjà installés sur site. Dans le cadre de sa fonction d'animation, l'association WoodRise vallée a créé un Comité des Résidents du site.

Budget de fonctionnement

Ayant commencé son fonctionnement opérationnel au 1er septembre 2025, l'association prévoit, à moyen terme, deux temps :

- Une phase d'amorçage sur une durée de trois ans à 5 ans : coordination de groupes de travail sur 3 thématiques prioritaires : Formation, Numérique, Economie circulaire ; réponse à des appels à projets ; accompagnement de l'installation progressive des premiers occupants du site ; éclosion d'une plateforme digitale Construction 4.0, outil mutualisé pour l'ensemble de l'écosystème WoodRise ; développement d'outils de communication externes pour continuer à fédérer les professionnels et inciter à rejoindre le site de WoodRise vallée.
- Un fonctionnement nominal, en autonomie financière.

NB : l'association n'a pas de lien avec les flux financiers relatifs au foncier et à l'immobilier du site WoodRise vallée, ceux-ci étant gérés par Bordeaux Métropole. L'association verse un loyer à Bordeaux Métropole.

• **Amorçage**

Il vous est proposé que pendant les 3 à 5 premières années d'amorçage, Bordeaux Métropole (au travers du budget de l'OIM Arc Rive droite) attribue une subvention de fonctionnement annuelle de 80.000€ à l'association.

Les 4 autres membres co-fondateurs ont versé chacun une cotisation exceptionnelle de 5000€ en 2025, et verseront une cotisation spéciale de 3000€ chacun (12.000€ en tout) en 2026 pour soutenir le développement de l'association, puis une cotisation simple les autres années.

Le Conseil régional est sollicité pour un co-financement des projets portés ou soutenu par l'association.

• **Fonctionnement nominal**

A la suite des premières années d'amorçage, l'association Woodrise Vallée devrait, grâce à son offre de services et aux cotisations des membres, atteindre une autonomie financière.

En effet, l'Association développera l'offre de services de la plateforme technologique 4.0, noyau majeur du projet Woodrise Vallée. Cependant, le développement de l'activité de prestations de services de la plateforme technologique 4.0 pourra amener, à terme, à la création d'une structure juridique adaptée, société coopérative d'intérêt collectif par exemple.

Les 3 axes de prestations de services à l'attention des acteurs de la construction bois et plus largement de la construction durable sont les suivants :

- Plateau virtuel de formation aux métiers de la construction combinée avec un espace physique de formation
Ce méta-simulateur unique en Europe, pourrait adresser tous les domaines d'activité identifiés et planifiés sur le territoire de la rive droite, à savoir, les métiers de la construction et plus particulièrement la construction durable, et l'écoconstruction bois. Un chantier bois virtuel accueillant jusqu'à 16 apprenants en simultané sur des métiers différents.
Il sera adossé à un véritable chantier physique conçue et animé par des organisme de formation.
- Plateau de démonstration des technologies innovantes de la construction 4.0
Un centre ressources et services pour la démonstration, le développement et l'expérimentation des technologies disruptives qui vont modifier les pratiques de fabrication du bâtiment. Une plateforme digitale construction 4.0 en mode service pour tout le cycle de vie d'un bâtiment depuis la conception jusqu'à la maintenance (fonction d'animation, de recherche et d'expérimentation).
- Suite logicielle Construction 4.0
Un outil inédit permettant une grande fluidité de traitement des projets de construction

bois à toutes les étapes : conception, contrôle, usinage, construction, déconstruction.

Budget Prévisionnel	Amorçage		
	2025	2026	2027
Dépenses	93 500 €	142 000 €	219 000 €
Recettes	93 500 €	142 000 €	219 000 €
RESULTAT affecté au fonds de réserve	12 000 €	5 000 €	27 000 €

- **Plateforme digitale Construction 4.0**

L'association Woodrise Vallée coordonnera un projet de création d'une plateforme digitale Construction 4.0, dans le cadre d'appels à projet de l'Etat et ou de la Région Nouvelle Aquitaine (Fonds vert, Territoires d'industrie, France 2030) ainsi que d'organismes d'animation de filières, à l'instar du CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) association à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics.

Une partie des investissements réalisés par Bordeaux Métropole pour la rénovation du bâtiment existant sur le site WoodRise vallée sera valorisée comme apport au projet de plateforme digitale. Des financements d'entreprises privées seront mobilisés.

Dès que la plateforme digitale sera opérationnelle et générera un flux financier permettant son autonomie, sa gouvernance sortira de l'association WoodRise vallée, et prendra un statut adapté au but lucratif qui sera le sien.

Calendrier envisagé

- Accueil des lauréats de la 3ème relève de l'Appel à candidature lancé par Bordeaux Métropole pour l'implantation d'acteurs économiques dans les bureaux actuellement opérationnels du site WoodRise vallée : début avril 2026 ;
- Candidature de l'association WoodRise vallée aux appels à projet nationaux : fin décembre 2026 ;
- Premières prestations de services de l'association WoodRise vallée : 2ème semestre 2026 ;
- Rôle consultatif de l'association pour le lancement des travaux de rénovation et d'aménagement intérieur d'une partie du bâtiment existant, par Bordeaux Métropole : 2027 – 2030 ;
- Rôle consultatif de l'association pour le lancement de la commercialisation des terrains à bâtir, par Bordeaux Métropole : 2ème semestre 2026.

La présentation du programme d'actions 2026 de l'association, et de son budget prévisionnel 2026, est détaillée dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

VU la délibération 2024-681 du Conseil métropolitain du 6 décembre 2024 approuvant la co-fondation de l'association Woodrise Vallée par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2024-724 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025-ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT,

VU la demande de subvention de fonctionnement déposée par l'Association WoodRise vallée, numéro 2026-00380 en date du 16/09/2025

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien à l'amorçage de l'association Woodrise Vallée concourra à dynamiser la filière construction bois / ameublement et à accélérer la transition environnementale du secteur de la construction durable sur le territoire de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Woodrise de 80.000€ pour l'exercice budgétaire 2026,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de subvention avec l'association, ci-annexée, et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif (budget principal) de l'exercice au chapitre 65, Article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------